



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Martinique

Question écrite n° 1481

Texte de la question

M. Alfred Marie-Jeanne soumet à l'examen Mme la ministre de l'écologie et du développement durable le problème de la mise en place de réseaux électriques souterrains en Martinique du fait des incidences de la proximité des lignes électriques des habitations. Les objectifs poursuivis seraient une meilleure protection des droits fondamentaux des personnes, à savoir la sécurité domestique et aérienne des biens et des personnes, la préservation de la santé des habitants mitoyens, l'amélioration à des fins touristiques de la perspective visuelle paysagère de la Martinique, l'adaptation des réseaux par rapport aux risques naturels majeurs ainsi que les limitations des interférences par rapport à d'autres types de réseaux. Aussi, il lui demande si, en raison du coût généré et face à la nécessité de satisfaire aux intérêts généraux précités, un cofinancement entre l'Europe, l'Etat, les collectivités concernées et le gestionnaire des réseaux électriques ne constituerait pas une solution adéquate visant à répondre aux inquiétudes de centaines de familles martiniquaises.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative au financement de l'enfouissement des réseaux électriques. Compte tenu du principe de péréquation des tarifs en matière d'électricité, réaffirmé par la loi du 10 février 2000 sur le service public de l'électricité, un recours systématique à l'enfouissement aurait des répercussions sensibles sur ces tarifs pour l'ensemble des citoyens. Pour progresser sur cette question, l'Etat et EDF définissent en commun et révisent régulièrement, au sein de l'accord « réseaux électriques et environnement », des objectifs nationaux de recours à l'enfouissement qui tiennent compte des préoccupations légitimes de protection de l'environnement et du nécessaire respect des grands équilibres économiques. Cet accord « réseaux électriques et environnement » a été renouvelé le 30 janvier 2002 pour la période 2001-2003 entre, d'une part, les ministres chargés de l'écologie et de l'industrie, d'autre part, le président d'EDF et le directeur du service en charge du réseau de transport d'électricité (RTE). Concernant la Martinique, il n'y a pas, aujourd'hui, de politique d'enfouissement des réseaux formalisée. Néanmoins, la majorité des nouvelles extensions du réseau moyenne et basse tension se font en souterrain. S'agissant de l'enfouissement des lignes existantes moyenne et basse tension, une tranche du fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACE) d'environ 350 000 euros est disponible pour la Martinique et a été consommée sur des projets ponctuels comme l'aménagement du front de mer sur le site inscrit de Tartane. Le ministère de l'écologie et du développement durable veillera, à l'occasion de la négociation pour le prochain accord « réseaux électriques et environnement », à la prise en compte de la spécificité des départements d'outre-mer et notamment de la Martinique.

Données clés

Auteur : [M. Alfred Marie-Jeanne](#)

Circonscription : Martinique (4^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1481

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 août 2002, page 2827

Réponse publiée le : 3 février 2003, page 767